



Présents : Mickaël Le Bouquin, Thomas Le Mons, Charlotte Faillé, Bruno Cartier, Marie Caresmel, Fabrice Bizette, Marie Yvonne Lesvier, Alain Buisson, Frédéric Texier, Wilfried Le Rouzès, Marie-Laure Pezzola, Laëtitia Delahaye, Vanessa Jussienne, Benoît Dassé, Vanessa Pollet, Cédric Alix, Maëlle Delamarre, Anaëlle Gougeon.

Représenté : François Gautier par Marie Yvonne Lesvier.

Secrétaire de séance : Wilfried Le Rouzès.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte de modifier l'ordre du jour :

10. Rythmes scolaires : organisation du temps scolaire 2021/2022,

11. Divers.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2020, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Désignation des différents pôles d'activités

Dans le cadre de l'aménagement de la mairie, le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (F. Texier et A. Gougeon) décide de regrouper les services publics dans le bâtiment de la mairie et décide que le conseil continue ses travaux pour l'affectation du presbytère.

3. Démolition du bâtiment situé 1 rue de Dinan

Afin d'améliorer la sécurité au niveau du croisement rue de Landujan / rue de Rennes, il est envisagé de démolir le bâtiment situé au 1 rue de Dinan. Pour ce faire, un diagnostic de démolition est obligatoire. Des devis ont été sollicités pour ce diagnostic et pour la démolition.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de la Sté AC Environnement pour le diagnostic pour la somme de 5 160 € TTC,

SOLLICITE, dans le cadre des amendes de police, des subventions au titre de l'aménagement de sécurité sur voirie et au titre de l'aménagement piétonniers protégés, à partir des devis qui seront reçus avant fin janvier.

4. AAP Label Ecoles Numériques 2020

L'ambition de cet appel à projets, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Les projets de l'école Henri Dès et de l'école Saint-Joseph ont été retenus par l'éducation nationale. Le devis pour l'école Henri Dès est de 12 846,36 € HT et le devis pour l'école Saint-Joseph est de 7 964,59 € HT. Le plan de financement de cette opération :

- Coût total : 20 810,95 € HT
- Financement :
 - Education nationale : 10 405,47 €,
 - DETR : 3 211,59 € (seulement pour l'école Henri Dès),
 - Autofinancement : 7 193,89 €,

Le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de répondre favorablement à l'appel à projets lancé par l'état au titre des écoles numériques,
ACCEPTTE les devis présentés,
ARRETE les modalités de financement exposées ci-dessus,
SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR,
SOLLICITE une subvention auprès de l'éducation nationale,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'académie de Rennes,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel avec l'école Saint-Joseph.

5. Changement de dénomination de voie

A partir de la rue du Lavoir, pour accéder à la rue du Pré du Bourg, il faut emprunter l'impasse du Lavoir. A l'occasion d'un projet de construction sur un des terrains à Monsieur Gougeon, la question de l'adressage a été posée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer l'impasse du Lavoir et de prolonger la rue du Pré du Bourg jusqu'à la rue du Lavoir.

6. Dénomination de l'ancienne salle de sports

L'ancienne salle de sports ne porte pas de nom. La commission « développement et aménagement communal » propose de nommer cette dernière « Salle Louis de la FOREST ». Louis de la Forest, fût maire de la commune pendant 44 ans, ainsi que conseiller général du canton de Bécherel de 1949 à 1992 et Sénateur de 1971 à 1989.

La construction de la salle de sport fait partie de ses nombreux projets. C'est pourquoi, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer l'ancienne salle de sports « Salle Louis de la FOREST ».

7. Adhésion à l'association ESSORT

L'association ESSORT (Equipes de Soins et Organisation Territoriale) est un véritable trait d'union entre les professionnels de santé libéraux bretons et les différents acteurs institutionnels. Elle favorise le développement de l'exercice coordonné pour l'amélioration de l'accès aux soins primaires. Le coût de l'adhésion est de 150 € pour l'année 2021. Pas d'autres appels à cotisation jusqu'à la livraison de la maison de santé qui prendra en charge la cotisation par la suite.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association ESSORT.

8. Déjections canines

Sujet reporté.

9. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Devis signés :

Société	Objet	Montant
ICM	3 lampes vidéo projecteur école Henri Dès	584,00 € TTC
YESSS	Radiateur électrique pour le 4 rue de Rennes	236,14 € HT
INMAC WSTORE	Renouvellement licence Photoshop	215,94 € TTC
GARAGE CECILIEN	Entretien camion benne	1 019,53 € TTC
MANUTAN	Poubelles et cendriers	877,20 € TTC
FARAGO	Contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles (dératisation)	1 202,76 € TTC / AN

SAUR	Remplacement d'une vanne papillon à la station d'épuration	696 € TTC
------	--	-----------

Le conseil prend acte de ces décisions.

10. Rythmes scolaires : organisation du temps scolaire 2021/2022

L'organisation du temps scolaire de l'année 2020-2021 des écoles de la commune est une organisation du temps scolaire dérogatoire et n'est valide que jusqu'à la fin de cette année scolaire. En effet, la semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4,5 jours sur 9 demi-journées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, de renouveler la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours.

11. Divers

Terre de Jeux 2024 : Benoit nous informe que Irodouër a été labellisée « Terre de jeux 2024 ». Benoit précise que nous devons se rapprocher des associations de la commune.

Communauté de communes Saint-Méen Montauban : Frédéric Texier nous rend compte des décisions :

- Appels d'offres concernant « les transports à la demande » : aucune offre n'a été déposée, ce service risque d'être supprimé.
- Ouverture appel d'offres concernant le projet « piscine ».
- Espace entreprises « Le Tissé » : l'espace coworking est actuellement fermé suite contexte Covid.
- Projet de territoire.
- Plan Climat Air Energie Territorial : l'ETAT l'impose aux collectivités. Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation des territoires. La commune doit remplir le formulaire pour mi-février, qui permettra de déterminer les aides et les subventions.
- Programme « Petites villes de demain » : les communes de Saint-Méen et de Montauban ont été retenus pour ce projet. Ce sujet permettra de renforcer les subventions et que notre commune est éligible car – de 3000 habitants.
- Centre de vaccination sera établi à Montfort.

Terrain synthétique : Présentation en séance par le Maire du projet de stickers sur le terrain synthétique qui nous précise que le club de foot nous demande un avis et notre décision. Echanges en séance et le conseil valide la proposition, avec des modifications, qui sera revue avec le club. Un élu fait la remarque qu'un sticker de la FFF est déjà apposé sans autorisation. Le Maire va demander des explications et demander de le retirer.

Marché : Marie précise que le marché nocturne devrait se tenir le mardi à partir du 16 février entre 16h et 20 h et en fonction des décisions gouvernementales sur la Covid. Marie nous précise également les marchands : traiteur asiatique, crêpes/galettes, boucher de Montauban. Le choix des horaires et des commerçants respecte le sondage établi et les retours de l'enquête.

Prochaine réunion : le 11 février 2021.